

à la demande du signataire de ce courrier nous avons effacé ses coordonnées personnelles

Mr [REDACTED]
[REDACTED]
75 [REDACTED] PARIS.
tél : 01 [REDACTED]
[REDACTED]@ [REDACTED]

Service territorial de l'architecture
et du patrimoine Savoie (STAP)
à l'attention de M. Marc LEMAIRE
65 avenue de Lyon
73000 CHAMBERY.

Objet : Protection Église classée depuis le 06 avril 1987.
Date construction du 12^{ème} et du 17^{ème} siècle.

Dossier : N° 2549.

Paris, le 05 septembre 2012

Monsieur Le Chef de Service Marc LEMAIRE.

Veuillez trouver ci-joint des photos que nous avons prises au cours d'un contrôle que nous avons effectué dans le cadre de la protection du patrimoine dans la ville de Yenne en Savoie. L'année dernière nous pensions que ces bâtiments style bidonville en tôle étaient provisoires d'où un nouveau contrôle cette année 2012.

Comment avoir accepté un tel bâtiment dans un périmètre protégé par une Église Classée.

Comme vous le savez, nous l'espérons, il y a des obligations à respecter pour une construction dans un périmètre de protection de 500 mètres autour d'un édifice classé.

Après examen du dossier dont vous trouverez des copies des diverses correspondances que nous avons pu nous procurer, nous ne comprenons pas votre façon d'agir, qui malgré les mises en garde de l'association qui défend les Yennois et leur Église n'ont pas été prises en compte.

Quel motif vous a permis d'enfreindre les règles d'urbanisme et de protection des sites classés ?

Dans L'émission « Des Racines et des Ailes » nous pouvons admirer le travail extraordinaire des architectes des Bâtiments de France qui avec leur dévouement et leur compétence arrivent à conserver notre patrimoine.

[REDACTED] le [REDACTED] avait durant une grande partie de sa vie participé aux différents travaux de cette Église paroissiale ainsi qu'à la bonne conservation du patrimoine religieux de la Savoie, étant lui même en charge par les services du patrimoine de ce rôle.

Ces dernières années il y a eu des travaux dans ce périmètre de protection qui ont été réalisés dans le respect des obligations légales.

Vous au contraire vous vous chargez de le défigurer. Une émission sur les dégâts réalisés par certains architectes sera la bienvenue pour mettre en garde qu'il n'y a pas que le temps qui détruit notre patrimoine, mais des personnes sans scrupules.

NOTA : les tôles d'acier CORTEN sont fabriquées en chine, merci pour notre balance commerciale, la pierre, le ciment, le bois proviennent de la France matériaux beaucoup plus écologiques.

PHOTO N° 1

À GAUCHE LA CONTRUCTION au toit presque plat, À DROITE la très belle Église du 12^{ème} siècle.

PHOTO N° 2

Vue d'ensemble photo près prête de l'Église. Vous pouvez admirer la Pissotière digne de Clochemerle, ce bâtiment a fait l'objet d'une recherche architecturale de très haut niveau sans doute ? Après enquête nous avons appris qu'il n'a pas fait l'objet d'aucun permis de construire, il est pourtant la pièce principale puisque toutes les fenêtres de la Maison de Pays de Yenne donnent sur cette magnifique œuvre d'art (très savoyarde à vos yeux ?).

PHOTO N° 3

À GAUCHE la belle Maison de Pays dans le style du pays ? À DROITE derrière la voiture ont aperçoit les W .C. de Clochemerle situé à quelques mètres du monument classé .

PHOTO N° 4

Les tôles rouillées nouveau crépi d'un mur extérieur, que l'on peut retrouver également sur la route Chambéry /Aix-les-Bains à la hauteur du début du lac du Bourget à Voglans.
Les permis de construire ne respectent donc plus l'environnement Savoyard, il existe, des passe-droits?

PHOTO N° 5

Vue de l'entrée avec des portes style grandes surfaces ou locaux industriels.

M. 

Copies : Association Yenne Autrement .
Divers journaux de presse.
France 3.

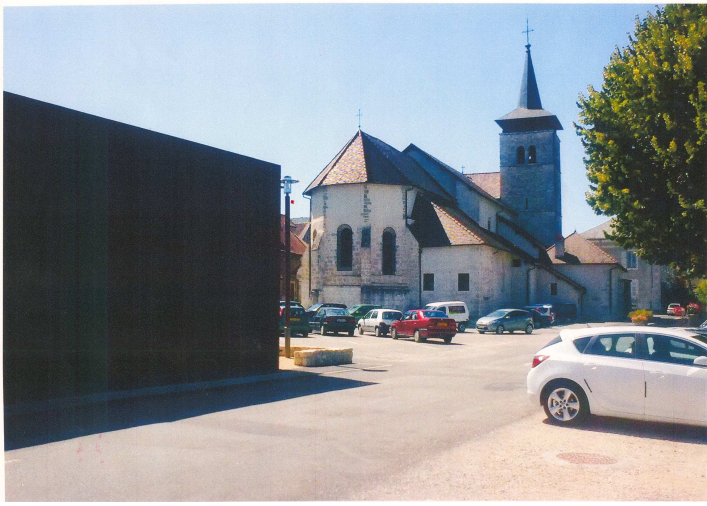


Photo N°1



Photo N°2



Photo N°3



Photo N°4

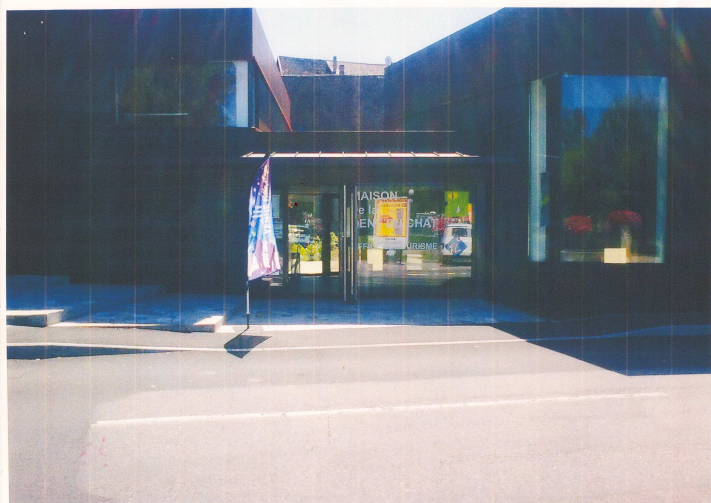


Photo N°5